

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **6 avril 2020, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

179, avenue de l'Exposition (lot 6 345 970)

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 5.1 – Grille numéro 2 :

Accepter que la marge de recul avant soit de 4,9 mètres au lieu des 6,0 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 20^e jour de février 2020

Céline LeBlanc
Greffière